

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 3 février 2026

Délibération  
N° 26.009.3

En exercice ... 37  
Présents ..... 24  
Votants ..... 29  
Pour ..... 22  
Contre ..... 0  
Abstentions... 7

PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE –  
SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

SCA FONCIÈRE TERRE DE LIENS – RACCORDEMENT AU  
RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU DOMAINE DE  
CASTELNAU À VENDRES – CONVENTION FINANCIÈRE DANS  
LE CADRE D'UNE PARTICIPATION D'URBANISME –  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 28/01/2026

L'an deux mille vingt-six  
**Et le 3 février à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du Temps Libre de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

**24 Conseillers communautaires présents** : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

**5 Conseillers communautaires absents représentés** : madame Patricia CATHALA (représentée par madame Valérie CHABOT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par madame Marcelle COUDERC), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Viviane ROUQUET-TAFANI).

**8 Conseillers communautaires absents excusés** : monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

**Secrétaire de séance** : monsieur Thierry CALMEL.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 3 février 2026**

---

**SCA FONCIÈRE TERRE DE LIENS – Raccordement au réseau de distribution d'eau potable  
du domaine de Castelnau à Vendres – Convention financière dans le cadre d'une  
participation d'urbanisme – Approbation et autorisation de signature**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'urbanisme ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** le permis de construire n° PC 034 329 24 Z0006 M02 délivré le 14 novembre 2025 par le maire de Vendres à la SCA FONCIÈRE TERRE DE LIENS ;

**Vu** la proposition de participation financière pour équipement public exceptionnel de la SCA FONCIÈRE TERRE DE LIENS du 12 novembre 2025 ci-annexée ;

**Vu** le projet de convention financière ci-annexé ;

**Considérant** que la SCA TERRE DE LIENS a émis dans le cadre de travaux de réhabilitation du domaine de Castelnau à Vendres une proposition de participation financière pour équipement public exceptionnel (PEPE) d'un montant de 207 120,00€ TTC (deux cent sept mille cent vingt euros toutes taxes comprises) à la Communauté de communes La Domitienne afin d'alimenter en eau potable le domaine de Castelnau ;

**Considérant** que la SCA TERRE DE LIENS s'engage à couvrir dans tous les cas la totalité des dépenses liées à l'opération ;

**Considérant** que les travaux comprendront l'extension du réseau de distribution d'eau potable assorti d'une unité d'injection de chlore et d'un branchement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Christian SEGUY, 4<sup>ème</sup> vice-Président**,

Après en avoir délibéré,

Sur 29 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT (représenté par Marcelle COUDERC), Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL Maryline TUCA, Philippe VIDAL (représenté par Viviane ROUQUET-TAFANI),

**À l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions),**

**I. APPROUVE** le projet de convention financière ci-annexé à conclure avec la SCA FONCIÈRE TERRE DE LIENS.

**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention à intervenir.

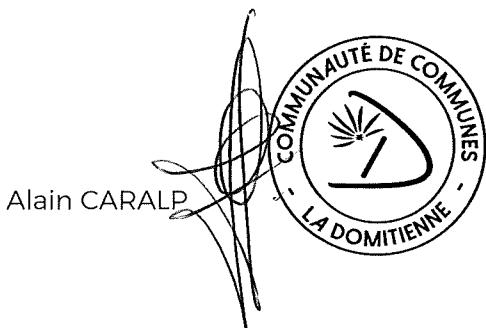
**III. PRÉCISE** que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télerecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,



Délibération transmise au représentant de l'État le

**13 FEV. 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

**13 FEV. 2026**

Signature du secrétaire de séance :

Thierry CALMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-2434 00488-2026 0203-DELIB\_26\_00